Communiqué de presse

23 avril 2021

Handisanté 49 :

Un dispositif d'accompagnement aux soins et à la prévention en santé des personnes en situation de handicap en Maine-et-Loire

Faciliter l'accès aux soins courants et à la prévention en santé pour les personnes en situation de handicap (PSH), sensibiliser et former des personnels de santé autour du handicap et véritablement faire entrer le handicap dans la culture hospitalière… Telles sont les principales missions de la plateforme Handisanté 49. Porté par le CHU d'Angers en partenariat avec le Centre Hospitalier de Cholet, le Centre de santé mentale angevin (CESAME), l'association Acsodent et la clinique Saint-Léonard, ce dispositif départemental d'accompagnement et d'orientation impulsé et financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) est opérationnel depuis le 6 avril 2021.

La plateforme Handisanté 49 prévoit, pour l'ensemble du Maine-et-Loire, un lieu d'information, un numéro de téléphone et un email dédiés, coordonnés par une infirmière spécialisée dans le handicap. Elle est en charge d'identifier les outils et les offres de soins adaptés aux besoins et aux difficultés des usagers en situation de handicap, de leurs aidants ou des soignants en charge de leur traitement.

Chiffre clé

Fin 2020, en France, près d'une personne en situation de handicap sur deux (41,9 %) a reconnu avoir arrêté ses soins [(1)], le plus souvent en raison d'un défaut d'accessibilité au système de soin libéral ou hospitalier.

Depuis plusieurs années déjà, le regard sociétal sur le handicap a changé. Pour autant, de nombreuses difficultés de la vie courante persistent. En particulier en ce qui concerne l'accès aux soins ordinaires et à la prévention en santé (soins dentaires, dépistage du cancer du sein, etc.).

Pour faire face à ces difficultés et garantir une meilleure égalité d'accès aux soins courants, le CHU d'Angers, le CH de Cholet, le Centre de santé mentale angevin (CESAME), l'association Acsodent et la clinique Saint-Léonard ont déployé, le 6 avril 2021, la plateforme Handisanté 49.

Financé en intégralité par l'ARS à hauteur de 150 000 €, ce dispositif inspiré de la charte Romain-Jacob (lire encadré ci-dessous et en page 4 en annexe) propose notamment un service d'information par téléphone ou sur site, un service d'écoute et d'orientation pour accompagner les personnes en situation de handicap, mais aussi leurs aidants et les différents acteurs de leur prise en soins.

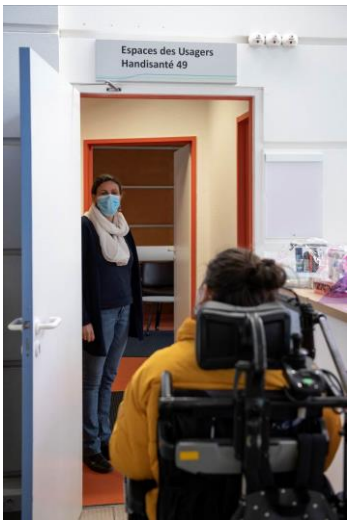

Handisanté 49, c'est un lieu dédié au CHU d'Angers.
(Crédit : C. Jouannet CHU Angers)

Quelques mots sur la charte Romain-Jacob : Fondateur de l'association Handidactique, qui œuvre pour l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, Pascal Jacob a eu 3 enfants, dont deux lourdement handicapés. C'est après s'être insurgé contre les difficultés rencontrées alors qu'il tentait de procurer des soins dentaires à son fils Romain que le gouvernement lui a confié la mission de rédiger un rapport sur la situation. De ce rapport, pour le moins alarmant, est née la charte Romain-Jacob, pour l'amélioration de l'accès aux soins courants des personnes en situation de handicap.

Un interlocuteur unique pour tout le Maine-et-Loire

Au-delà des difficultés d'accessibilité physique aux offres de soins courants, la prise en charge des personnes en situation de handicap requiert un effort de coordination à la hauteur des enjeux. Aussi, malgré la crise sanitaire, le CHU d'Angers et ses partenaires ont continué de développer une politique dynamique autour du handicap en déployant notamment la plateforme Handisanté 49.

Portée par le Pr Mickaël Dinomais, chef du service de Médecine physique et réadaptation du CHU d'Angers, la plateforme Handisanté 49 a été accompagnée dans sa phase de conception par Florence Beguin, cheffe de projet, dont la mission a également été financée par l'ARS.

Désormais coordonné par une infirmière, ce dispositif territorial propose - *via* un lieu d'information (hall du bâtiment Larrey au CHU), un numéro gratuit de téléphone et un email dédié - un interlocuteur unique pour l'ensemble du département.

Exerçant depuis 12 ans auprès de personnes en situation de handicap et de leurs aidants, Amélie Picard, infirmière coordinatrice d'Handisanté 49, est chargée de recueillir les demandes provenant des usagers eux-mêmes mais également de leurs aidants, des professionnels de ville, de structures spécialisées ou d'autres établissements de santé ; d'analyser les besoins, de structurer et coordonner les parcours de soins en lien avec l'ensemble des acteurs de santé concernés.

Amélie Picard, infirmière coordinatrice d'Handisanté 49 reçoit les usagers en situation de handicap et/ou leurs aidants familiaux ou professionnels.

(Crédit : C. Jouannet CHU Angers)

Infos pratiques

- Handisanté 49 est accessible à tout usager en situation de handicap éprouvant des difficultés dans son parcours de soin, à sa famille, son aidant, son établissement de vie, son médecin traitant…

- Une **plateforme numérique** avec un **numéro de téléphone dédié et gratuit** sur le territoire :

02 41 35 70 70, accessible le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 9h30 à 12h30 et le vendredi de 11h à 14h (possibilité de laisser un message en dehors des horaires d'ouverture) ; une messagerie : handisante49@chu-angers.fr et une page internet www.chu-angers.fr/offre-de-soins/handisante-49/

- Un **accueil physique**, proche de l'entrée du CHU d'Angers (bâtiment Larrey – quartier vert bâtiment B1), ouvert au public pour accueillir, écouter et organiser le parcours de soins.

Ouvert sur les mêmes créneaux horaires que le standard téléphonique d'Handisanté 49.

- **Un interlocuteur unique**, Amélie Picard, infirmière, coordinatrice de la plateforme.

Accueillir, orienter, accompagner les personnes en situation de handicap et leurs aidants

« ***Ce projet est né du constat fait par un certain nombre d'associations d'usagers et de gestionnaires sur les difficultés d'accès, pour certaines personnes, à des soins courants et à la prévention, comme par exemple le dépistage de certains cancers et notamment les cancers gynécologiques***, » indique le Pr Mickaël Dinomais.

Concrètement, en les accueillant, les orientant et les accompagnant, ce dispositif permettra d'anticiper et de préparer l'arrivée des personnes en situation de handicap auprès de la médecine de ville et au sein des hôpitaux. Grâce aux échanges et au travail préparatoire de l'infirmière coordinatrice de la plateforme, les usagers pourront ainsi bénéficier de consultations ou de prises en soin plus rapides et tenant compte des spécificités de leur(s) handicap(s).

Le CHU et les établissements partenaires s'engagent par ailleurs à baliser et fluidifier les parcours de prise en charge des personnes en situation de handicap et à sensibiliser et former les personnels de santé au handicap.

A titre d'exemple, le CHU souhaite nommer un référent handicap dans chaque service de soins pour prendre en compte les spécificités des patients, et adopter un « savoir-être » face à des handicaps souvent invisibles et parfois complexes. Ces référents permettront en outre de maintenir un lien fort entre les différents établissements partenaires en permettant, de fait, de garantir le parcours de soins le mieux adapté aux spécificités de chaque patient en situation de handicap.

Le rôle du CHU sera également prépondérant pour développer ce dispositif en partageant son expertise, en sensibilisant et en formant des professionnels de santé libéraux et hospitaliers aux difficultés remontées par les usagers et les différentes associations de patients ou gestionnaires.

Garantir les meilleurs soins possibles, quel que soit le handicap

Pour le Pr Mickaël Dinomais, « ***ce dispositif offre une nouvelle approche de la prise en charge de personnes en situation de handicap, mais il s'appuiera néanmoins sur des supports existants comme « Santé BD », des plaquettes d'information et de prévention en santé simples à comprendre, ou encore la plateforme Handiconnect, un outil d'aide à la prise en charge de personnes en situation de handicap destiné aux professionnels de santé.*** »

Ce qui est novateur, c'est la transversalité du dispositif qui s'appuiera sur les savoir-faire de chacun, ville, hôpital, associations, lieux d'accueil et d'hébergements… « ***La plupart des professionnels de santé ont encore tendance à travailler en silo***, poursuit le professeur. ***Le rapport de Pascal Jacob a démontré que les personnes en situation de handicap, les associations et les professionnels ne parlaient pas le même langage. Avec Handisanté 49, nous souhaitons réussir à mobiliser l'ensemble des acteurs de santé, publics ou libéraux, de tout le territoire et permettre une approche inclusive du handicap, transversale et pluridisciplinaire.*** » Autrement dit, permettre à un maximum de personnes en situation de handicap d'intégrer un parcours de soins ordinaire et, dans un second temps seulement, adapter si besoin la prise en charge en fonction des spécificités du handicap.

Un défi de taille mais non moins essentiel pour garantir un égal accès à des soins de qualité pour tous.

(1) Chiffres donnés par le collectif d'usagers Handifaction, pour le dernier trimestre 2020 à retrouver en détail sur : https://www.handifaction.fr/derniers-resultats/

Anita Rénier – CHU Angers

Directrice de la communication

Tél. : 02 41 35 53 33 / 06 65 80 66 81

directioncommunication@chu-angers.fr

Audrey Capitaine – CHU Angers

Relations presse – Rédactrice

Tél. : 02 41 35 79 97

audrey.capitaine@chu-angers.fr

Les partenaires d'Handisanté 49

Le dispositif Handisanté 49 a pour objectif de couvrir le Maine-et-Loire et d'intégrer également, à terme - outre les établissements du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT 49) - la médecine de ville et de nouveaux établissements de santé privés.

Pour l'heure, cinq structures sont partenaires de la plateforme :

Le CHU d'Angers

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers, pôle de référence et d'appel en matière de santé, répond à ce titre à une triple mission : soins, enseignement et recherche. À la fois établissement de soins de proximité et centre de recours et d'expertise, il concilie au quotidien innovation et solidarité en accordant une attention particulière aux patients en situation de vulnérabilité (précarité sociale, vieillesse, handicap…). Un objectif qui passe, notamment, par un meilleur accès aux consultations et aux soins grâce à l'amélioration des plateaux techniques de consultation et le renforcement des liens ville/hôpital, l'emploi d'équipes mobiles ou d'unités spécifiques dédiées aux publics les plus fragiles, ou encore la promotion de la santé et la prévention à destination des professionnels, des patients et de leur entourage. Figurant parmi les premiers opérateurs santé de la région (195 000 patients par an et 400 résidents) et premier employeur du Maine-et-Loire (6 700 salariés), il participe également à la formation des futurs professionnels de santé à travers celle des médecins et des soignants. Une position qui fait du CHU un acteur de cohésion sociale et l'un des premiers partenaires des autres établissements de santé publics et privés régionaux.

Cécile Jaglin-Grimonprez, Directrice générale du CHU Angers :

« Le dispositif Handisanté 49 reflète l'engagement du CHU d'Angers et des acteurs du territoire (établissements du GHT 49, établissements de santé privés), à établir des parcours de soins adaptés aux patients en situation de handicap. Avec le soutien et l'appui de l'Agence Régionale de Santé, nos établissements ont pu développer une offre de soins spécialisée, à différents endroits du territoire, et construire entre acteurs intra et extra-hospitaliers des liens pour améliorer la prise en charge de ces patients. Le Pr Dinomais, qui coordonne le dispositif Handisanté 49 reflète par son engagement, son expertise, son dynamisme, l'attachement du CHU d'Angers à coordonner cette offre. Sa connaissance fine des parcours individuels des patients nous garantit une efficacité du maillage du parcours de soins visible à l'échelle individuelle et collective. »

Le Centre de Santé Mentale angevin (CESAME)

Centre hospitalier public, le CEntre de SAnté MEntale angevin (CESAME) propose des soins psychiatriques pour la population du Maine-et-Loire à l'exception de la population des arrondissements de Cholet et de Saumur. Il prend en charge environ 14 000 patients par an. Le CESAME dispose également d'une Unité Psychiatrique d'Accueil et d'Orientation (UPAO) dont l'objectif consiste à accueillir les patients se présentant en situation de crise psychique, non connus des secteurs relevant du CESAME ou en dehors des heures d'ouverture des Centres Médico-Psychologiques (CMP). L'UPAO évalue et oriente les patients vers la prise en charge la plus adaptée en cherchant prioritairement toute alternative à l'hospitalisation.

Marine Plantevin, Directrice du Centre de Santé Mentale Angevin (CESAME) :

« Le CESAME dispose déjà d'une unité spécifique d'accueil de patients polyhandicapés - la « Fédération Accueil Polyhandicapés Adultes », qui assure notamment les missions d'accueil, d'évaluation, d'orientation et de soutien auprès des familles et des structures médico-sociales (cf. annexes). A l'occasion de la reconstruction de son pavillon, le projet de service de cette unité va évoluer en proposant un lieu de soins spécifiques plus adapté et en développant un réseau d'aide et d'expertise pour les aidants. La création de la plateforme Handisanté 49 constitue donc une véritable opportunité pour créer et maintenir les liens avec l'extérieur. Elle va pouvoir donner plus de lisibilité à l'offre de soins proposée par le CESAME, et permettre de poursuivre la construction de parcours de soins adaptés aux besoins des usagers avec les autres partenaires. »

Le Centre Hospitalier de Cholet (CHC)

Le Centre Hospitalier de Cholet est un établissement de santé membre du Groupement Hospitalier de Territoire du Maine-et-Loire (GHT 49). Il comprend 681 lits et 176 places. Le CHC propose une offre diversifiée de soins médicaux, chirurgicaux, obstétricaux, soins de suite et de réadaptation, psychiatriques ainsi que des activités médico-sociales. Disposant d'un plateau technique important (unités de réanimation et de soins intensifs, IRM), il constitue un établissement de recours pour un bassin de population d'environ 250 000 habitants.

Pierre Vollot, directeur du CH de Cholet :

« L'établissement a souhaité s'impliquer dans ce dispositif Handisanté 49 au côté du CHU d'Angers en proposant, dans un premier temps, des plages de consultation dédiées en gynécologie. Ces consultations sont programmées sur des créneaux spécifiques permettant de répondre plus rapidement aux sollicitations des personnes en situation de handicap et de mobiliser des professionnels formés à ce type de prise en charge au sein de locaux équipés de matériels spécifiques. Ainsi, l'établissement entend inscrire chacune des patientes prises en charge dans un parcours de vie et de soins coordonné avec l'amont et l'aval tant sanitaire que médico-social. »

L’association ACSODENT

Acsodent Pays de la Loire est une association qui a pour but de favoriser l’accès à la santé et aux soins bucco-dentaires des personnes en situation de handicap (enfants et adultes), ne pouvant pas bénéficier d’une prise en charge dans le cadre du droit commun. Son défi est, en premier lieu, de faciliter l’accès à la prévention. Car si la prévention est mieux comprise par les personnes en situation de handicap et leurs accompagnants familiaux ou professionnels, nous avons toutes les chances de diminuer les besoins de soins lourds ou complexes.

Colette Mandret, présidente de l’association Acsodent :

« Les personnes que nous recevons présentent des handicaps parfois complexes, avec des troubles de la compréhension, du comportement ou des polyhandicaps. Les professionnels doivent donc impérativement être sensibilisés, formés et pouvoir utiliser des outils adaptés. Avec Handisanté 49, nous pourrons travailler main dans la main et échanger nos ressources. »

La Clinique Saint-Léonard

La Clinique Saint-Léonard, située au sein du Village Santé à Trélazé (49) depuis mai 2003, est hyperspécialisée en orthopédie et propose également d’autres spécialités comme la chirurgie dentaire, la stomatologie, la neurologie et la rhumatologie. Le cabinet d’odontologie de la Clinique Saint-Léonard a ouvert ses portes le 15 mars 2017 et permet aux personnes en situation de handicap d’accéder à l’ensemble des soins dentaires qui ne peuvent être proposés par les cabinets de ville. Des patients venant de départements parfois éloignés peuvent désormais bénéficier de ce service unique dans notre région.

Pascal Leblanc, Directeur de la clinique Saint-Léonard :

« La plateforme Handisanté 49 va pouvoir permettre aux personnes en situation de handicap, non orientées dans leur parcours de soins, de pouvoir être mieux prises en charge. Cette plateforme vient parfaitement compléter la démarche initiée à la clinique Saint-Léonard, où nous avons ouvert en mars 2017 un centre de consultations de soins dentaires puis en juillet 2020 une unité de chirurgie ambulatoire avec des lits dédiés aux patients en situation de handicap. »

La charte Romain-Jacob

Issue des rapports sur l'accès aux soins remis par Pascal Jacob à Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la santé, et Marie-Arlette Carlotti, alors ministre déléguée aux Personnes en situation de handicap et à la lutte contre l'exclusion, le 6 juin 2013, la charte Romain-Jacob a fait l'objet d'une réflexion organisée regroupant l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux du soin et de l'accompagnement.

Fondée sur 12 articles et engagements, elle a pour principal objectif de favoriser l'accès aux soins courants des personnes en situation de handicap. En adhérant à cette charte, les signataires s'engagent notamment à :

- Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même
- Valoriser l'accompagnement
- Exprimer les besoins
- Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap
- Construire une culture professionnelle commune
- Coordonner le parcours de santé
- Organiser l'accès aux soins et à la prévention
- Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires
- Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement
- Améliorer la réponse aux urgences médicales
- Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication
- Mettre en œuvre et évaluer ladite charte

Lien vers la charte Romain Jacob : https://www.handidactique.org/charte-romain-jacob